

DURÉES ET PÉRIODES DE LOCATION

Le locataire peut contractualiser pendant 12 mois successifs et dans une limite de 24 mois. Au terme des 24 mois, il doit obligatoirement rendre le vélo. Cette disposition ne s'applique pas aux contrats « campus/solidarité ». En cas de restitution ou de prolongation tardive, des frais de retard de 30 € seront appliqués, en plus de la période due.

La location se fait au mois, au semestre ou à l'année. La période de location s'effectue aux horaires d'ouverture de La Maison du V'LiM.

Toute période commencée est due en totalité. Toute période payée ne sera pas remboursée.

Les locations et les retours se font exclusivement à La Maison du V'LiM, située boulevard de Fleurus à Limoges.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

En dehors des révisions de la visite semestrielle, vous pouvez contacter le service V'LiM de Limoges Métropole pour vos réparations au 05 55 14 39 01 ou au 06 19 59 35 65.

Les réparations s'effectuent uniquement à La Maison du V'LiM.

LA
MAISON
DU

V'lim

Le vélo par Limoges Métropole



LIMOGES MÉTROPOLE
MOBILITÉS

LA MAISON DU V'LiM

Boulevard de Fleurus 87 000 Limoges
vlim@limoges-metropole.fr

05 55 14 39 01 • 06 19 59 35 65

Lundi - vendredi : 9 h 30 - 18 h 00 • Samedi : 8 h 30 - 12 h 00

limoges-metropole.fr

M Limoges
Métropole
Communauté urbaine

V'lim

LE VÉLO
par Limoges
Métropole



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

LIMOGES MÉTROPOLE
MOBILITÉS



La Maison du V'LiM, actrice des modes actifs

Limoges Métropole déploie pour vous un service de location de vélos classiques ou à assistance électrique, d'accessoires à moindre coût.

V'LiM?

C'est une façon de se déplacer qui participe à la protection de l'environnement en diminuant l'usage de la voiture en ville. Elle contribue aussi à votre santé par la pratique d'une activité physique.



V'LiM s'adapte à tous les budgets avec des modalités de location et des tarifs spécifiques : tarif pour tous, tarif campus (étudiants), tarif solidarité (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de la CMU), tarif intermodal (abonnés STCLM) et tarif professionnel.

TARIFS LOCATION VÉLO CLASSIQUE		Mois	Semestre	Année
tarifs TTC ^①	POUR TOUS	10 €	55 €	100 €
	CAMPUS-SOLIDARITÉ	1 €	5 €	10 €
	INTERMODAL ^②	8 €	42 €	75 €
	PROFESSIONNEL ^③	8 €	42 €	75 €

TARIFS LOCATION VAE		Mois	Semestre	Année
tarifs TTC ^①	POUR TOUS	30 €	160 €	300 €
	CAMPUS-SOLIDARITÉ	15 €	80 €	150 €
	INTERMODAL ^②	23 €	120 €	225 €
	PROFESSIONNEL ^③	23 €	120 €	225 €

TARIFS REMORQUE		
Journée	Semaine	Mois
3 €	5 €	10 €

TARIFS PORTE-BÉBÉ OU SACOCHE		
Journée	Semaine	Mois
3 €	5 €	10 €

La maintenance et l'entretien sont gratuits pour 1 vélo! ^④

En cas de perte, vol, non-restitution ou dégradation du matériel le rendant inutilisable, le locataire doit régler une contribution forfaitaire (800 € pour un VAE / 200 € pour un vélo classique / 120 € par remorque / 30 € par porte-bébé ou sacoche). En cas de non-paiement dans les délais impartis, Limoges Métropole fera émettre un titre de recettes à l'encontre de l'utilisateur et la Trésorerie Municipale se chargera de la mise en recouvrement.

^① TVA au taux normal en vigueur au moment de la facturation.

^② Tarif applicable uniquement sur présentation d'un abonnement annuel STCLM en cours de validité.

^③ Tarif applicable uniquement pour les entreprises situées sur le territoire de Limoges Métropole.

^④ En cas d'usure normale du vélo.

À la location, un état des lieux précise la période, la durée et les tarifs associés. Le règlement général de location est fourni avec le contrat, qui comporte l'état des lieux.

En signant le contrat, le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement général de location et de la grille tarifaire des réparations. Limoges Métropole atteste avoir reçu le montant de la location. Lors de la contractualisation et du retour du vélo, un état des lieux est fait sur les délais et les détériorations. Celui-ci est paraphé par le locataire.

Pièces à fournir

Carte d'identité, justificatif de domicile (contrat de location, quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou téléphone...), attestation d'assurance (responsabilité civile). Le locataire déclare ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du vélo.

+ pièces correspondant à l'abonnement

Pour tous : feuille d'imposition de l'année précédente.

Campus : carte d'étudiant ou certificat de scolarité en cours de validité ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Solidarité : attestation Pôle emploi ou justificatif CMU.

Moins de 18 ans : autorisation parentale ou du représentant légal et contrat contresigné, permettant au mineur de louer un vélo.

Professionnel : preuve de l'existence de la personne morale (inscription au Registre des commerces et des sociétés) et autorisation à agir en son nom (production des statuts, extrait de procès-verbal du conseil d'administration habilitant la personne physique à agir en son nom pour louer un/des V'LiM).

Intermodal : abonnement annuel, en cours de validité, à la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM).